



## CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2024

### PROCES VERBAL

Le conseil municipal, convoqué le 23 janvier 2024, s'est réuni le 30 janvier 2024 à 19h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick GOUX, Maire.

*Conseillers municipaux en exercice : 10*

**Présents :** Hélène DESPRES ; Valentin FLEYTOUX ; Michel FLORENTIN ; Patrick GOUX ; Marie-Alyette JACQUES ; Laurence REMY ; Sandrine SCHWOERER ; Yves SERGENT ; Yvan PATRIKEEFF

**Absente excusée :** Stéphanie DJABOU (a donné procuration à Marie-Alyette JACQUES)

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, M. Michel FLORENTIN a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 12 janvier 2024 :**

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

#### **2024-02 : Mandatement des investissements avant le vote du budget**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

« Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

#### **Budget communal :**

Libellé	Description	Rappel BP 2023	Crédits ouverts dans l'attente du BP 2024
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>236 968.97 €</b>	<b>59 000.00 €</b>
2117	Bois et forêts	1 200.00 €	300.00 €
2118	Autres terrains	1 950.00 €	400.00 €
2131	Bâtiments publics	41 000.00 €	10 250.00 €
2151	Réseaux de voirie	77 618.97 €	19 400.00 €
2152	Installations de voirie	15 000.00 €	3 750.00 €
21538	Autres réseaux	85 000.00 €	21 200.00 €
2157	Matériel et outillage technique	1 500.00 €	350.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 000.00 €	1 000.00 €
21621	Biens sous-jacents	2 800.00 €	700.00 €
2183	Matériel informatique	1 000.00 €	250.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	5 900.00 €	1 400.00 €

### Budget assainissement :

Libellé	Description	Rappel BP 2023	Crédits ouverts dans l'attente du BP 2024
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>49 473.79 €</b>	<b>12 000.00 €</b>
2156	Matériel spécifique d'exploitation	39 473.79 €	9 600.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000.00 €	2 400.00 €

**VOTES : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### 2024-03 – Projet de centrale photovoltaïque : mise à disposition de parcelles de compensation

M. le Maire indique que dans le cadre du permis de construire déposé par la société Total Energies Renouvelables France pour la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque, des études préalables ont été réalisées.

Conformément à la réglementation en vigueur, des mesures doivent être mises en place sur d'autres parcelles afin de compenser les impacts induits par la construction du projet.

Le besoin compensatoire initial est de 3,5 ha de fourrés mais le bureau d'études propose de doubler cette surface, pour atteindre 7 ha de terrains sur lesquels seront mises en place des mesures de compensation (réouverture de milieux, ouverture de corridors ...).

Les terrains communaux proposés sont les suivants :

- la parcelle ZB 0025 en totalité, soit 3 ha ;
- les parcelles D 0742 et 0590 en partie, pour une surface de 4 ha.

Un loyer de 200 € par hectare sera versé par la société à la commune pendant toute la durée de la mise à disposition des terrains, soit 30 ans.

**VOTES : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Conseil municipal, après étude de la convention proposée par la société Total Energies Renouvelables France et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'accepter de mettre à disposition de la société Total Energies Renouvelables France la parcelle ZB 0025 en totalité, ainsi qu'une partie des parcelles D 0742 et D 0590 pour atteindre 7 ha de parcelles dédiées aux mesures compensatoires ;
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition proposée par Total Energies Renouvelables France ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

### 2024-04 – FC Colombe : éclairage terrain de football – Demande de subvention auprès du Conseil départemental

M. le Maire indique que l'éclairage actuel du terrain de football n'est pas conforme aux exigences de la Fédération Française de Football.

Un devis d'un montant de **34 978 € HT** (41 973,60 € TTC) est proposé par l'entreprise HAEFELI pour la fourniture et la pose de 4 mâts de 17 mètres de hauteur, comprenant chacun 8 projecteurs led.

Afin de solliciter les différentes subventions (Département, FFF, DETR), le projet doit être porté par la commune.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (HT)	Recettes	Taux	Montant (HT)
Eclairage terrain de football	34 978 €	Etat (DETR)	35 %	12 242 €
		FFF (FAFA)	20 %	6 996 €
		Conseil départemental	25 %	8 744 €
		Commune et FC Colombe	20 %	6 996 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 978 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>34 978 €</b>

**VOTES : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de porter le projet de renouvellement de l'éclairage du terrain de football ;
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires : Etat (DETR), Fédération Française de Football (FAFA) et Conseil départemental ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget, en section d'investissement et de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- de s'engager à donner un accès prioritaire et gratuit aux élèves des collèges pour la pratique de l'EPS.

**2024-05 – Travaux de sécurisation de la rue des Jargilliers : demande de subvention au titre des amendes de police**

M. le Maire expose au Conseil municipal le dispositif départemental de répartition et d'utilisation des amendes de police relatives à la circulation routière, destiné aux communes de moins de 10 000 habitants et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Il propose de solliciter une aide auprès du Département à ce titre pour l'opération suivante :

***Travaux de sécurisation de la rue des Jargilliers.***

**VOTES : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches en vue d'une demande de subvention au titre des amendes de police ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget, en section d'investissement.

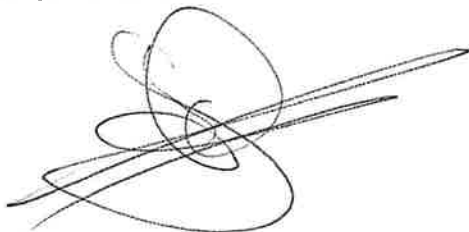
**Questions diverses :**

- ✓ La question de l'état du chemin à proximité de la ferme située au bout de la rue de Dampvalley est abordée. Le Maire rencontrera l'agriculteur concerné pour essayer de régler le problème.
- ✓ Le terrain qui avait été loué à l'association MBRC70 est toujours encombré de divers déchets. Le Maire rencontrera le propriétaire du terrain dans le but de faire nettoyer la parcelle.

La séance est levée à 21h00.

Procès-verbal visé le 05/02/2024

Le secrétaire de séance,  
Michel FLORENTIN



Le Maire,  
Patrick GOUX



